
Renvoi au comité de liquidation du don du citoyen Larivière, maire de la commune de Renaison, district de Roanne, qui offre la finance de son office de notaire et annonce des dons patriotiques de ses concitoyens, lors de la séance du 7 germinal an II (27 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de liquidation du don du citoyen Larivière, maire de la commune de Renaison, district de Roanne, qui offre la finance de son office de notaire et annonce des dons patriotiques de ses concitoyens, lors de la séance du 7 germinal an II (27 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 460-461;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20663_t1_0460_0000_14

Fichier pdf généré le 23/01/2023

[La Ferté-sur-Marne, 14 vent. II] (1).

« Citoyen représentans,

Les victoires de nos braves défenseurs, nous pénètrent d'une joye vive, mais des lois bien-faisantes font sur nous une plus douce impression.

Nous venons de consacrer notre reconnaissance par un monument durable. Entourés de pierres meulières que la nature nous prodigue et dont la fabrication soutient notre existence, accoutumés à ouvrir le sein de la terre pour les découvrir, nous nous sommes fait un jeu de transporter d'énormes rochers et 700 toises cubes de terre environ.

Une montagne rappelle sans cesse à notre souvenir nos fidèles mandataires; un rocher placé sur la cîme nous représente l'indestructibilité de nos droits, une colonne qui surmonte le rocher annonce au loin nos victoires.

C'est à vous, citoyens représentans, que nous sommes redevables de la Constitution qui proclame ces droits sacrés; c'est votre énergie qui a inspiré nos éclatans triomphes. Restez donc à votre poste; point de paix avec les tyrans. Nous applaudissons à votre juste sévérité envers les ennemis intérieurs de la République. Nous applaudissons à l'établissement du Gouvernement révolutionnaire qui sera un glaive suspendu sur la tête des conspirateurs. Nous applaudissons au décret qui abolit l'esclavage des nègres; nous n'aurons plus à gémir sur les cruautés de vils européens sur de vertueux infortunés.

Depuis plus de trois mois nous coulons des jours tranquilles sous la seule influence des lois, sous le doux empire de la raison et loin des vaines erreurs de la superstition. Prononcez que la République ne payera plus les ministres de l'erreur, et bientôt nous verrons au pied de la raison les malheureuses victimes des séductions sacerdotales. Vive la République! »

A. BARBIER (*présid.*), COURTOIS le j^o (*secrét.*).

30

Le citoyen Tanguy, de la commune de Saint-Brieuc, donne à la patrie 216 livres, montant de la liquidation de l'office de notaire dont il étoit pourvu dans la ci-devant juridiction de la Rochesuhart.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (2).

31

La société républicaine régénérée de Saint-Jean-Pied-de-Port, district de Mont-Bidouze, applaudit au décret qui place dans toutes les communes de la République, où l'on parle un idiome étranger, des instituteurs payés par le trésor national, pour enseigner la langue fran-

(1) C. 299, pl. 1049, p. 4.

(2) P.V., XXXIV, 185. Bⁿ, 13 germ. (1^o suppl^o).

çaise. Elle invite la Convention à rester à son poste jusqu'à ce que le triomphe de la République soit immuablement fondé sur les bases de la liberté et de l'égalité. Elle annonce que l'église de cette commune sert maintenant de temple à la Raison.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction publique (1).

32

La société populaire de Montargis nouvellement épurée, écrit :

« Une conjuration atroce, ourdie par des hommes odieux, vient d'être découverte. Vous veillez pour la patrie, encore une fois, elle vous doit son salut; frappez, législateurs, frappez sans ménagement les coupables, ceux qui ont voulu abuser du peuple pour l'assassiner; notre indignation est aussi grande que leurs forfaits sont horribles. Tous en masse nous jurons guerre aux ennemis de la liberté; nous jurons aussi respect, attachement inviolable à la Convention nationale: c'est à elle seule que nous offrons nos armes, notre force, notre sang prêt à couler pour faire triompher la cause de la liberté et de l'égalité ».

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Montargis, 1^o germ. II] (3).

« Législateurs,

[Suit le texte reproduit ci-dessus].

JUHON, FELLEDEUR, GERVAIS, GAUDRON, LEMARCHAND, CÉRELLE, LECOQ (*cap^o de gendarmerie*), MONNAY, BENON le j^o, BENON l'ainé, LEPEINTRE, BAYLE, JACQUEMAIN, BILLON, FONTAINE, BOULMOIS, SAUVAND l'ainé, DEMERSAY, SAUVAGE, ROULX, DU ROUET, BOULMIER, COLINEAU, GRÉS, BOIS, M. ATTIN, VALLOZ, ROBERT, MAÎTRE, FAUCHON, HENRY, BOURIZONT, PETRILLAT, ROUSSAUT, GAUTHIER, FILLEDIEU, DUFOUR, GONSAULT, CHAPERON, NODIEZ, DAGUÉ, BOUTELLIER, LANAISSOIX, NICOLLET, FOUESME, POTIN, DUFOUR, BRUNET, JUBERT, EGRET, MILLIOT, MARC, VOIRON, GILLET, AUGÉ, RAVINOT, GOLLIER, BILLAULT le j^o, VAUTIÉ, LERAÎTRE, BERTHEAU, DESFORGES, BURDIN fils, MÉSANGE, POUILLIOT, APPERT, DORVET [et 7 autres signatures illisibles].

33

Le citoyen Larivière, maire de la commune de Renaison, district de Roanne, rappelle à la Convention qu'il a fait don à la patrie de la finance de son office de notaire, et qu'il n'en a point été fait mention au bulletin. Il réitère la même offrande, et annonce que ses concitoyens ont déposé au district, pour les défenseurs de

(1) P.V., XXXIV, 185-86. J. Sablier, n^o 1222. Bⁿ, 12 germ.

(2) P.V., XXXIV, 286. C. Eg., n^o 587; Bⁿ, 9 germ. (2^o suppl^o); J. Sablier, n^o 1222.

(3) C 299, pl. 1049, p. 5.

la patrie, 89 chemises, 30 paires de bas et 21 l. en numéraire, dont 6 livres ont été données par Pierre Darcou, et les 15 autres par Jean-Pierre Faye (1)

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de liquidation (2).

34

L'agent national provisoire du district de Romorantin envoie 3 croix (dites de Saint-Louis), lesquelles jointes à neuf qu'il a déjà fait passer, forment la totalité de celles qui existoient dans le district. Il annonce qu'il vient de faire partir, pour l'administration des domaines nationaux, 136 marcs 2 onces 3 gros d'argenterie provenans des églises de Chatres, Maray, Saint-Loup, Theillay, Langon, Saint-Julien, Monthault, Millançay, Lassay, Rougeou, Gy, Billy, Mur, Montrieux, Courmemin, l'Hôpital-Comdrie, Ville-Franche, Lanthenay, Marcilly et Veilleins.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

35

Les membres de la société populaire de Florac, département de la Lozère, se plaignent que des malveillans ne cessent de présenter le département de la Lozère, à la France entière, comme un foyer de contre-révolution, et un repaire perpétuel de brigands. Ils assurent à la Convention que ce département n'a jamais été fédéralisé; que les mouvemens qui y ont eu lieu à diverses époques, ont été dissipés par les bons citoyens; que le dernier qui s'est fait sentir, avoit été excité par des étrangers; mais que les chefs et leurs complices ont reçu le châtimement dû à leurs forfaits; que la tranquillité qui y règne en ce moment est due en partie à la présence et à l'énergie du représentant du peuple Châteauneuf-Randon. Sans doute, ajoutent-ils, ce républicain ne sera pas à l'abri de la calomnie, dont la malveillance cherche à couvrir la représentation nationale; mais nous déclarons que nous lui avons voué l'estime et la confiance qu'il a constamment méritées par ses vertus.

Nous sommes Montagnards, nous l'avons toujours été; nous voulons la liberté, nous l'avons jurée; nous voulons l'unité et l'indivisibilité de la République, ou la mort; nous avons voué une haine éternelle aux tyrans et aux mal-intentionnés, et nous sommes debout ».

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (4).

(1) Ainsi que d'autres offrandes faites par J. Bonnard cadet et J. Vaudier le j^o. (C 297, pl. 1018, p. 41).

(2) P.V., XXXIV, 186. Bⁱⁿ, 13 germ. (1^{er} suppl^t).

(3) P.V., XXXIV, 186-87. Bⁱⁿ, 13 germ. (1^{er} suppl^t); J. Sablier, n^o 1222.

(4) P.V., XXXIV, 187. Bⁱⁿ, 9 germ. (2^e suppl^t); J. Sablier, n^o 1222.

36

Le président de la section de Bon-Conseil annonce que cette section a déposé, au dépôt général, 1,930 livres de salpêtre; qu'elle a trois cavaliers armés, montés et équipés, prêts à partir, que l'un des cavaliers est offert, a été équipé et monté par le citoyen Dupuys, son père.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au ministre de la guerre (1).

37

Les membres composant la société républicaine séante aux jacobins d'Angers, écrivent: « Vous avez proclamé la liberté des noirs, vous avez bien mérité de l'humanité; restez à votre poste, écrasez les tyrans et les conspirateurs. Ils offrent un cavalier qu'ils ont armé, monté et équipé, et annoncent que les citoyens Beguier et Lainé font la remise des finances de leurs maîtrises; l'une est de 34 livres, et l'autre de 86 livres; leurs titres sont au bureau de liquidation générale.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de liquidation (2).

38

La société populaire de Melle, département des Deux-Sèvres, invite la Convention à ne descendre du haut de la Montagne que quand tous les suppôts du despotisme seront écrasés.

Elle sollicite une loi qui défende à tout individu, dont les héritiers collatéraux sont émigrés, de vendre ou d'arrenter leurs biens, à moins qu'il ne soit constaté, par leurs autorités constituées, que leur position l'exige absolument.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de liquidation (3).

39

Les détachemens des 2^e et 6^e bataillons de l'armée révolutionnaire parisienne en station à Laon, chef-lieu du département de l'Aisne, félicitent la Convention sur les mesures de sûreté publique qu'elle vient d'arrêter. La conspiration infâme qui vouloit perdre le peuple et la liberté, disent-ils, est déjouée. Vive la République! la mort des traîtres, la souveraineté et la liberté du peuple, le respect aux

(1) P.V., XXXIV, 188. *Ann-patr.*, n^o 451; *M.U.*, XXXVIII, 122; J. Sablier, n^o 1222.

(2) P.V., XXXIV, 188. J. Sablier, n^o 1222; Bⁱⁿ, 18 germ. (1^{er} suppl^t).

(3) P.V., XXXIV, 188.